

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N°06 /MIPH/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 14 JAN 2026

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

Il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques que les formulaires de réception des produits pharmaceutiques (PP) et des dispositifs médicaux (DM), destinés au contrôle de libération des lots importés, sont désormais disponibles et peuvent être téléchargés à partir du site web de l'ANPP, dans la rubrique « **Produits Pharmaceutiques, Téléchargement** », via le lien suivant :

<https://anpp.dz/fr/telechargements-dce/>

Il est impératif de respecter scrupuleusement le format des formulaires et de renseigner toutes les rubriques concernées, sous peine de compromettre le bon déroulement du contrôle technico-réglementaire requis.



La plus grande importance est accordée pour l'application de cette note.

Dr